Les acteurs du développement durable

2008

La mise en oeuvre effective du développement durable nécessite la participation de tous les acteurs publics et de la société civile et leur articulation aux différentes échelles de territoire : local, national, sous-régional, international.

Sommaire de cet article

- Repères
- Ressources documentaires

Repères

Les acteurs du développement durable sont constitués des instances de régulation publique (Nations unies et organismes multilatéraux, Etats et sous-ensembles régionaux, comme l'Union européenne) et des organisations des sociétés civiles (associations, syndicats...).

Les Nations unies ont identifié neuf acteurs majeurs (les "major groups") du développement durable, dont les initiatives doivent être prises en compte et s'articuler avec l'action des Etats et des institutions internationales. L'Agenda 21 de Rio indique que la « réalisation effective du développement durable sera fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux et du public à la prise de décisions ». L'Agenda 21 formule un chapitre de recommandations pour chacun des neuf "groupes majeurs" :

- les ONG
- les salariés et syndicats
- les collectivités territoriales (ou "autorités locales")
- <u>les entreprises et industries</u>
- les communautés scientifiques et techniques
- <u>les enfants et les jeunes</u>
- <u>les femmes</u>
- <u>les paysan-nes</u>
- les peuples et communautés autochtones

Lors des conférences internationales sur le développement durable, des représentant-es accrédité-es de ces groupes participent à la préparation des plans d'action, organisant des prises de positions, des événements et des forums parallèles.

Cette classification reflète l'importance numérique de certains acteurs, leur rôle et leur situation particulière au regard du développement durable. Ainsi, les femmes effectuent les 2/3 du nombre d'heures de travail mais ne gagnent que 10 % du revenu total ; les paysans et ruraux nourrissent des villes en expansion, tout en concentrant la majorité des malnutris ; les jeunes forment plus de la moitié de la population du Sud, mais beaucoup sont exclus des décisions et du marché du travail... Les communautés autochtones jouent un rôle important en matière de préservation de la biodiversité (par ex. les indiens d'Amazonie) mais souvent ne sont pas représentées au niveau politiques. Ces inégalités constituent des obstacles au développement humain durable alors même que ces acteurs pourraient avoir un apport décisif.

L'Union européenne parle d'« acteurs non étatiques » (ANE), définis comme étant issus de la volonté de citoyens, indépendants des Etats, ayant pour objectif principal de promouvoir une thématique ou de

défendre un intérêt général ou particulier.

Ressources documentaires

- Le texte du <u>Préambule de l'Agenda 21 de Rio</u> concernant les "acteurs majeurs" du DD
- La composition des "groupes majeurs" au sommet de Johannesburg
- Sur le site de l'UE : Participation des acteurs non étatiques à la politique de développement
- Informations sur le site de Coordination SUD

Vue d'ensemble de la rubrique "Les acteurs du développement durable"

 $Copyright @ Site de \ l'Association \ A d\'{e} quations - \underline{http://www.adequations.org/spip.php?article416}$